

ALERTE INFO-CENTRE TAJ

Nouveau droit des citoyens : la question préalable de constitutionnalité sera renforcée

Paris, le 13 octobre 2009

La question préalable de constitutionnalité a été instaurée par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, donnant aux citoyens la possibilité de contester une loi.

Le projet de loi organique mettant en œuvre ce droit nouveau devrait être adopté aujourd'hui par le Sénat.

Dans le cadre du rapport remis le 29 septembre dernier par le Sénateur Hugues Portelli sur la constitutionnalité des lois, les membres de la Commission des lois du Sénat, présidée par M. Jean-Jacques Hyest, ont souhaité conforter la procédure sur deux points :

1- La suppression de l'obligation pour les premiers juges saisis de statuer dans un délai de deux mois, pour un traitement rapide de l'examen de la recevabilité de la question de constitutionnalité.

En effet, au-delà de ce délai, le justiciable aurait eu la possibilité de saisir directement le Conseil d'Etat ou la Cour de cassation. La Commission des lois du Sénat a estimé que les juges pourraient être tentés de laisser passer ce délai ce qui aurait risqué d'entraîner un engorgement des cours suprêmes et un ralentissement des procédures.

2- L'obligation faite aux juges de motiver leurs décisions.

Lors de chaque transmission des dossiers aux cours suprêmes et au Conseil Constitutionnel, les juges devront motiver leur décision pour mieux informer les citoyens de la bonne application des critères fixés par le législateur.

Les avocats du cabinet Taj proposent d'analyser avec vous les contours et perspectives de cette réforme majeure :

- ***Mesurer l'impact de ce droit nouveau,***
- ***Cerner le périmètre d'affiliation,***
- ***Définir les changements pouvant en résulter dans les rapports contre notamment l'administration fiscale et les contribuables.***

Contacts presse

Vae Solis Corporate : Jérémy Seeman - 01 53 92 80 24 / Véronique Branger - 01 53 92 80 04

A propos de Taj

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 400 professionnels parmi lesquels 39 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Toulouse et Tours. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu et s'appuie sur l'expertise de 25 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 140 pays.

Pour en savoir plus, www.taj.fr ou www.taj-strategie.fr

A propos de Deloitte dans le monde

Deloitte fournit des services professionnels dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, du consulting et du corporate finance, à ses clients du secteur public ou privé, de toute taille et de toute activité. Fort d'un réseau de firmes membres dans 140 pays, Deloitte allie des compétences de niveau international à des expertises locales pointues afin d'accompagner ses clients dans leur développement partout où ils opèrent. Nos 165 000 professionnels sont animés par un objectif commun, faire de Deloitte la référence en matière d'excellence de service.

Les collaborateurs et associés de Deloitte sont unis par les mêmes engagements, fondés sur l'éthique professionnelle, les services à forte valeur ajoutée, le respect de l'individu et la richesse issue de notre diversité culturelle. Ils évoluent dans un environnement de travail favorable qui leur fait bénéficier de formation continue, de projets professionnels ambitieux et d'opportunités de carrières enrichissantes. Chaque professionnel de Deloitte contribue à renforcer notre engagement citoyen, à construire la confiance des marchés et à laisser une empreinte positive à toutes les actions entreprises.

Deloitte fait référence à Deloitte Touche Tohmatsu, un Verein suisse (association), et à son réseau de cabinets membres qui sont chacun constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about